

CONSEIL du TERRITOIRE



Compte rendu du CONSEIL du TERRITOIRE du 31 Octobre 2021 à La Crau

Présents :

- Matin :
 - Ligue : Perrine Paul, Jean Luc Baudet, Armand Griffon, Pierre Solère
 - Comités : Anne Marie Combe (C84), Marie Laure Fenasse (C06), Martine Perlin, Christian Gravier (C83) Gil Erario (C04), Gérard Pottier (C05), Krikor Bozouklian (C13)
 - Invités : Patricia Justiniano (Présidente club La Valette) Pascal Bourgeois DTN(FFHB), Patrick Fenasse (Secrétaire Général C06 en visio conférence), Sébastien Jaureguy (Sponso +)
- Après-midi :
 - Ligue : Perrine Paul, Claire Brunet, Jean Luc Baudet, Armand Griffon, Pierre Solère
 - Comités : Anne Marie Combe (C84), Marie Laure Fenasse (C06), Martine Perlin, Christian Gravier (C83) Gil Erario (C04), Gérard Pottier (C05), Krikor Bozouklian (C13)
 - Invité : Roger Badalassi (Président CTA Ligue PACA) , Patrick Fenasse (Secrétaire Général C06 en Visio Conférence)

Excusé : Patrice Brisco

Jean Luc remercie les intervenants Sponso+ et le DTN Fédéral ainsi que les représentants élus du Territoire présents. Le premier point de l'ODJ va nous permettre d'avancer par rapport aux infos d'hier matin sur la mise en place du projet « Aide aux clubs Sponso + » avec le recrutement d'apprentis puis sur la présentation du CTI et la préparation des Inter Comités avec Pascal Bourgeois, DTN en charge de ces dossiers.

Anne Marie Combe nous donne des nouvelles rassurantes pour l'état de santé de Patrice. Le Conseil souhaite un prompt rétablissement à Patrice et charge Anne Marie d'adresser un message de soutien et d'amitié de la part de notre collectif.

1/ Sponso +

Pas de retours en arrière sur les différentes étapes de mise en place de Sponso+ pour les clubs.

On s'intéresse à l'étape de déploiement dans les territoires.

2 à 5 contrats d'apprentissage en fonction des Comités par département pris en charge administrativement et financièrement par Sponso+.

Profil de recrutement : Niveau BAC, 18/25 ans pour une formation TP5 de négociateur Technico-Commercial dispensé par la Sponso+Academy, en partenariat avec l'IFFE et l'ITFE.

Il nous faut des intervenants en contact direct avec les clubs et les dirigeants de structures pour activer le dispositif.

Be sport et Sponso + sont les 2 projets les plus importants à porter sur notre Territoire il serait souhaitable que ces apprentis puissent porter les 2 projets.

Processus : La Ligue et les Comités lancent une campagne de recrutement à destination des licenciés. C'est la première difficulté, trouver des volontaires à profil.

Un contrat d'apprentissage est signé pour chaque apprenti par la Ligue, le Comité ou le club en fonction de la politique locale ou de bassin. Il faut se positionner

et prendre en compte les volumes horaires pour envisager des regroupements.

Il faut aussi prendre en compte le niveau de maturité du club pour entrer dans le dispositif.

On peut démarrer les contrats tous les 2 mois, prochaine campagne le 6/12/21.

Est-ce que le Conseil du Territoire est ok pour se lancer sur ce projet ?

Les membres présents actent officiellement l'adhésion du Conseil du Territoire à ce projet, l'animation reste à la

charge de chaque Comité à partir du schéma général de présentation et de communication.

Côté Ligue nous avons prévu un complément « communication » géré par Laetitia Fiori.

La balle est maintenant dans le cas de chaque Comité.

2/ CTI

Présentation de la dernière mouture du CTI et des évolutions de la version 1 à la version 7.

En préambule Jean Luc refait un point d'étapes sur l'évolution des licenciés en PACA globalement, Comité par Comité, et catégorie par catégorie.

Que peut-on faire concrètement pour réactiver les clubs en difficulté de reprise, qu'est-ce qu'on invente pour attirer de nouveaux publics ?

Ces réflexions rentrent dans le champ du Contrat Territorial car l'objectif du développement est de gagner des licenciés.

Rappel par Krikor de la procédure de recherche des statistiques en QV= qualifié-validé.

Marie Laure rappelle que nous sommes tous conscients de cette situation et que nous essayons tous d'apporter des solutions sur le terrain.

Pour le Var pas de problèmes particuliers de finances pour les clubs, il faut faire revenir les licenciés. Certes des situations ponctuelles à Toulon, St Cyr, St Maximin peuvent expliquer le manque de licenciés mais ce n'est pas tout. L'analyse club par club se poursuit par des rencontres directes sur le terrain avec les dirigeants.

Pascal Bourgeais précise que l'élaboration de la note d'orientation du CTI est un travail long, difficile car qu'est-ce qu'on met derrière les mots ? Les travaux sont toujours en cours mais il faudra faire en sorte que les financements de la FFHB soient répartis dans les Territoires suivant des modalités contractuelles partagées.

Le Pacte est mort, le CTI reprend pour 2022 à l'identique les 2 millions d'Euros (1.700000 pour les Territoires Métropolitains et 300000€ pour les Territoires Ultra Marins) mais sans engagement fixe sur les 2 millions car ce n'est pas un dû : 60% de part fixe et 40% de part variable. Evidemment sur les 4 années du CTI, de 2022 à 2025, l'enveloppe globale annuelle dépendra des possibilités du Budget Fédéral chaque année.

Les 60% devraient être répartis sur la base de l'ancien PACTE. La PACA est dans la moyenne haute en % de l'enveloppe totale.

Par contre les 40% de part variable sont objectivés par des critères (Voir note d'orientation):

- Perf sportive 100% de détection ou 80% ou 50%. Engagement sur les RH idem en %. Rendement à l'hectare pour les qualifiés, les sélectionnés.
- Perf sociale : Nombre de licenciés par pratique.....
- Perf organisationnelle : Nombre d'emplois, d'apprentis
- Perf Territoriale : Beach, digitalisation ?.....

Est-ce qu'on est dans un projet de mutualisation, de solidarité ou de « chacun pour soi » ?

Il faudra aussi pondérer les résultats en fonction de la taille de chaque territoire.

Le changement, en regard du Pacte, est de cibler les objectifs pour justifier l'utilisation des fonds. Il y aura un vrai dialogue régulier entre FFHB et Territoire.

Ce qui est important c'est de réunir l'ensemble des partenaires autour de la table lors de la première rencontre pour définir les axes forts du projet Territorial.

Parmi les interlocuteurs Jean Luc souhaite que les membres du Pôle Territorial soit des intervenants dans le dispositif de régulation « Territoires -FFHB ».

La dernière version de la note d'orientation vient d'être adressée. Il faut maintenant l'examiner et échanger notamment pour concrétiser nos choix sur l'item « singulier »: Performance Territoriale.

Une réunion en visio-conférence est arrêtée le jeudi 4/11/21 à 18h00 pour échanges entre représentants Comités et Ligue, après étude de cette dernière note d'orientation.

Pour rappel, un séminaire regroupant les Présidents de Ligue et Comités se tiendra les 13/14 Novembre à la Maison du Handball pour finaliser cette note. Les échanges « Territoires-FFHB » se tiendront jusqu'à Mi-Décembre pour élaborer les Conventions « Territoire-FFHB » et les signer.

3/ Inter Comités

En préambule, Pierre Solère rappelle les choix opérés par la PACA lors de l'ETT du 4/09/2021 à Boulouris et des échanges qui ont suivi entre Comités tout en précisant le calendrier prévu :

- **Les équipes :**
 - 04/05 association en masculin et féminin
 - 06 1 équipe masculine et 1 équipe féminine
 - 13 1 équipe masculine et 1 équipe féminine

- 83 1 équipe masculine et 1 équipe féminine
- 84 1 équipe masculine et 1 équipe féminine
- Corse : 1 équipe masculine

Engagements des équipes à la FFHB pour le 12 Novembre 2021.

- **Tours Régionaux**

1. Féminines

- 1^{er} tour à Cavaillon les 18 et 19 Décembre 2021.
 - 18 Décembre les 2007
 - 19 Décembre les 2008
- Début des vacances de Février pour les féminines à St Maximin (5/6/7 Février).

2. Masculins

- 1^{er} tour début des vacances d'hiver : 4/5/6 Février
 - en 13 : « 04-05/Corse et 13 »
 - en 06 : « 83/84/06 »
- 2^{ème} tour pour tous lors du stage de St Maximin, 18/19/20 Février.

- **Qualifications des équipes**

- 4 premiers de chaque genre : Tournoi de Pâques 16/17 Avril 2022.

Résultats à transmettre au plus tard le 6 Mars 2022

- Non qualifiés au Tournoi de l'Ascension le 26 Mai 2022 sur engagement au 6 Mars également

Pour le tour Inter Régional de Pâques 2022 un « lourd » cahier des charges a été adressé envoyé par la DTN. Un inventaire des salles possibles dans le respect du cahier des charges est évoqué et présenté : Nice, St Raph, Toulon, Istres, Martigues... **Il faudra que les Comités lancent un « Appel à candidature » en ce début Novembre auprès des clubs susceptibles de pouvoir accueillir l'événement à partir d'un Cahier des Charges « simplifié » adressé aux clubs.** Ce Mini cahier des charges est à préparer au plus tôt car les délais sont courts. Concernant le tournoi de Pâques, il faudra recenser les candidatures de club pour le 18 Novembre au plus tard.

Pour le tour de l'Ascension, jeudi 26 Mai, avec une formule plus « light », Garçons et filles au même endroit, l'appel à candidature se fera un peu plus tard.

Un COPIL et des Comités d'organisation seront prévus pour ces organisations afin d'associer tous les acteurs à la réalisation des différentes Compétitions.

Il faut penser à nos amis Corses. Les représentants des Comités et de la Ligue se donnent rendez vous le lundi 22 Novembre pour examiner ensemble les candidatures et faire une proposition.

Pour la finalité Nationale de la Pentecôte le Territoire PACA ne se prononce pas pour l'instant. La formule à 30 équipes est extrêmement lourde et risque d'évoluer car il faut alléger le dispositif.

Le Conseil remercie le DTN pour la clarté de l'ensemble de ses interventions et la fluidité des échanges. Les nouveaux projets, CTI et Inter Comités sont des leviers intéressants pour activer les échanges dans les Territoires et contribuer à une mutualisation des idées, des énergies et des ressources.

4/ Arbitrage Relance des Ecoles d'arbitrage

La reprise d'activité est une préoccupation générale. Elle touche aussi les Ecoles d'arbitrage même si elle ne semble pas être toujours une priorité pour les clubs

Le constat est le même pour tous au plan National : l'animateur ne doit pas être qu'un « prête nom » et le travail doit être fait en lien avec l'ITFE pour donner corps aux Ecoles d'arbitrage dans les clubs, les bassins et nos stages.

Qu'a fait la CTA ? :

Elle a mis en place un plan d'action avec les référents de secteur qui ont désigné des référents de bassins dont la mission première est de veiller aux mises en œuvre des Ecoles d'arbitrage dans les clubs et de soutenir l'action des animateurs. Des documents sont en place dans google pour que les animateurs des Ecoles d'arbitrage disposent de supports de formation. Des stages joueurs vont avoir lieu et simultanément des stages d'arbitrages sont mis en place. Parallèlement, elle a rappelé aux clubs, par courrier en date du 7 Octobre leurs obligations en terme d'arbitrage tout en précisant qu'elle se tenait à disposition pour toute question ou demande de soutien. C'est à chaque club de déclarer ses « JAJ clubs » dans Gesthand pour valider leurs arbitrages. Evidemment l'accession des JAJ clubs en JAJ T3 ne se fera pas du jour au lendemain mais les clubs pourront disposer de JAJ clubs pour leurs CMCD dès qu'ils auront fait 5 arbitrages.

L'énorme perte de licenciés dans la catégorie des moins de 15 ans explique le déficit d'arbitres jeunes.

Intervention de Patrick Fenasse sur les moyens d'action des référents de bassins et de la nécessité de mailler le travail de formation arbitrage avec les techniciens.

Le montage d'Écoles de bassins peut constituer un excellent moyen pour décliner ensuite le dispositif dans les clubs. Nécessité d'entraide technique, sportive, arbitrage.

Il est urgent de re-former des arbitres car ça va devenir catastrophique, (perte de 12/16 ans, de bénévoles accompagnateurs d'arbitrage), il faut que les animateurs d'écoles d'arbitrage se remettent au travail.

Il y a la problématique CMCD national et aussi territoriale en J.A et en J.A.J.

Pour les tests J.A, ne peut-on pas arrondir les angles ? Pas possible dit le Président de la CTA car cette demande concerne très peu d'arbitres adultes et que le test physique est un préalable FFHB pour pouvoir activer le statut et le grade du JA. Par contre la CTA a proposé à la COC Territoriale d'implanter les matches en semaine et d'élargir la plage d'implantations du week-end pour permettre d'arbitrer des rencontres malgré le manque d'arbitres adultes. Une bonne relation avec les Universitaires a été également établie pour alimenter le nombre de J.A. Depuis le début de saison tous les matches ont été couverts et nous sommes une des seules régions qui ont ce bilan. Ne pas oublier non plus l'arrivée d'arbitres T3 qui vont aussi venir alimenter le groupe arbitral.

Il existe une vraie préoccupation, celle des accompagnateurs de JAJ. Il faut rappeler aux Présidents de clubs que la formation est gratuite. Il n'y en a eu que 22 depuis 2 ans. Pourquoi ne pas relancer cette formation ? Quel coût ? Estimer les charges en fonction des regroupements.

Il est possible de mettre en place des formations d'accompagnateurs de JAJ (25 heures : 1 journée en présentiel et le reste en distanciel). HFM peut se mobiliser pour démarrer un plan d'urgence.

Il y a aussi une problématique de référents de bassins : quelles formations, quelles reconnaissances financières en contrepartie ? (On paye les techniciens pourquoi pas les référents de bassin pour leurs missions auprès des Ecoles d'arbitrages).

Le principe de la mutualisation des financements au niveau des interventions de bassins est accepté. Il faut faire une équipe identifiée au niveau de la CTA.

Ne pas oublier que nous avons fait faire des économies aux clubs dans le plan d'arbitrage et que nous pouvons les associer à cet investissement sur les Ecoles d'arbitrage.

Le Président de la CTA nous précise que nous comptons 220 J.A et 120 JAJ T1/T2/T3 en PACA.

Le Conseil du Territoire remercie Roger Badalassi pour l'ensemble des échanges et souhaite que les décisions prises ce jour permettront de mettre en place rapidement un dispositif opérationnel efficace pour le redémarrage et le renforcement des Ecoles d'arbitrage. Un prochain bilan d'étape sera fait mi-janvier.

5/ Questions diverses

- 84 : Une municipalité, le THOR, demande les attestations d'honorabilité à tous les dirigeants de clubs. Normalement elle n'en a pas le droit mais en attente de la réponse officielle du service juridique de la FFHB sollicité.
- Qualiopi : Un audit a eu lieu et ce n'est pas si simple. Il faut que les Comités répondent aux demandes d'HFM concernant les documents à fournir et les signatures pour les salariés mis à disposition ainsi que pour la Charte.